



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 74'467.00 pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées à Saint-Aubin-Sauges (Mesure 12 du PGEE)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Présentation du projet

La mise en séparatif du secteur au sud des immeubles situés au sud de la rte de Vaumarcus 1 et à la rue de la Fontanette 61 est nécessaire en raison de la mise en conformité du traitement des eaux usées et des eaux claires, conformément aux mesures préconisées dans le Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) de la commune de Saint-Aubin-Sauges.

L'urgence de ces travaux est justifiée par le fait que la conduite devra traverser le bien-fonds n° 1302 du cadastre de Sauges, actuellement en construction. Il est indispensable de pouvoir réaliser ces travaux avant la réalisation des travaux d'aménagement extérieurs de la villa.

2. Descriptif des travaux

Mesure 12

- Travaux de fouille
- Pose d'une canalisation EC en PV 250 et 200
- Raccordement et remise en état

3. Estimation des coûts

Description	U	Q	PU	Prix total
MESURE 12				
Travaux de fouille				
selon devis Duckert SA	gl	1	fr. 50'000.00	fr. 50'000.00
Ingénierie				
Séances diverses, projet, réalisation	estimation	1	fr. 8'000.00	fr. 8'000.00
Géomètre				
Relevé conduite, mise à jour cadastre souterrain	estimation	1	fr. 5'000.00	fr. 5'000.00
Divers et imprévus	estimation	1	fr. 8'000.00	fr. 8'000.00
Total HT				fr. 71'000.00
TVA	%	7.7		fr. 5'467.00
Total général				fr. 74'467.00

4. Financement

Le montant de Fr. 74'467.00 sera amorti au taux de 2 % selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

Une subvention de 40 % sera accordée par le Service cantonal de la protection des eaux pour les travaux de mise en séparatif.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 74'467.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Au nom du Conseil Communal
Le président, Le chef du dicastère,
Gilbert Bertschi Alexandre Béguin

Annexes : Arrêté relatif à la demande de crédit
 Plan de situation

Bevaix, le 31 janvier 2018



Arrêté relatif à un crédit

Le Conseil général de la Commune de La Grande Béroche,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 31 janvier 2018,

arrête :

Article premier : Un crédit de Fr. 74'467.00 est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la mesure 12 du PGEE de Saint-Aubin.

Article 2 Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements Nos 430.7200.00 et 430.7203.00 au chapitre 10505 et amorti conformément à la loi au taux de 2 %/an.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

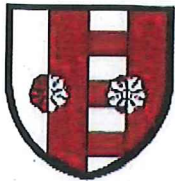
Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :
Thierry Pittet

La secrétaire :
Sera Pantillon

Bevaix, le 19 février 2018



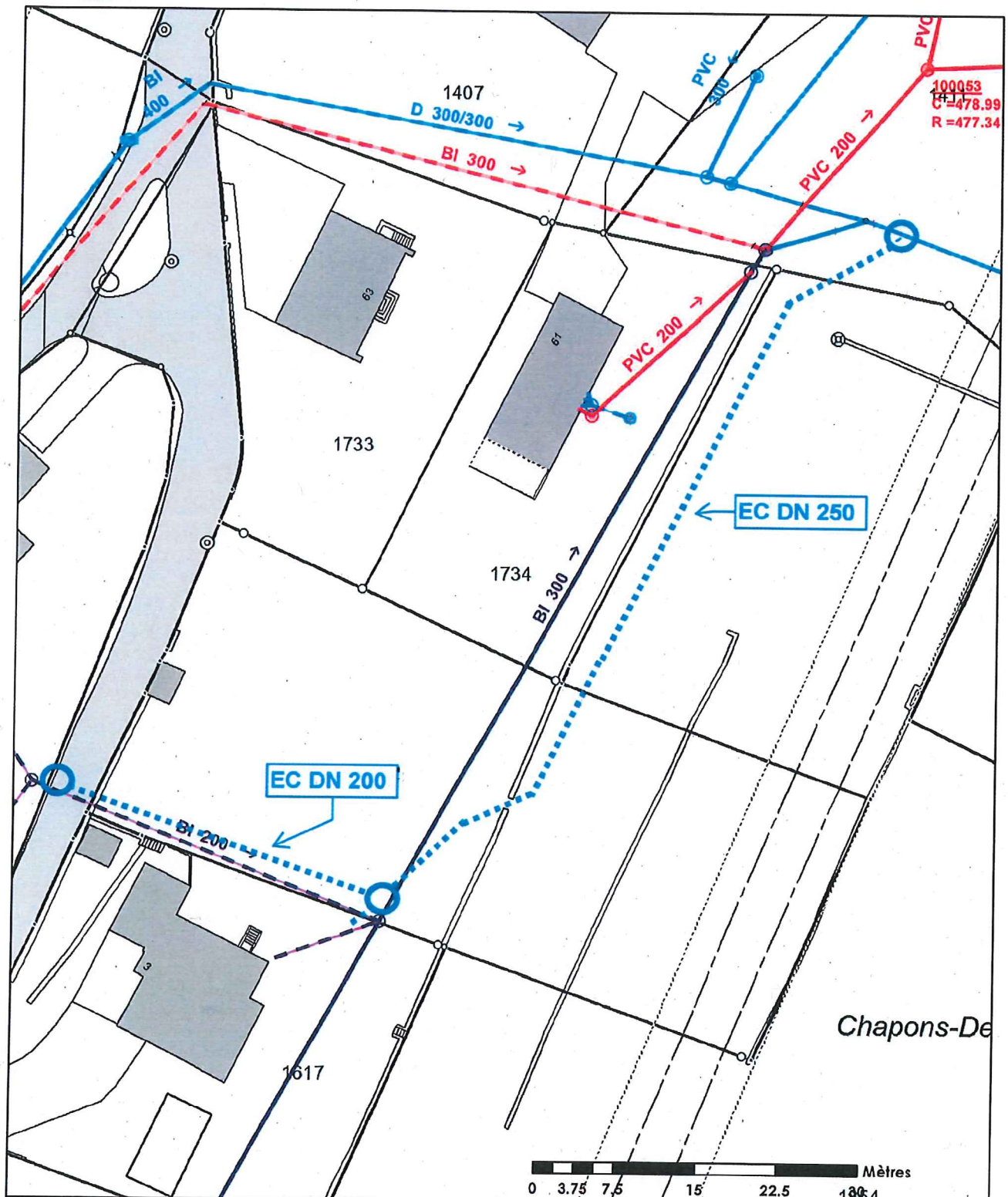
Commune de
Saint-Aubin - Sauges

Légende réseaux souterrains :

-  eaux usées
-  eaux claires
-  eaux mixtes
-  eau potable - principal
-  eau potable - secondaire



Date: 12.12.2017



1:500



Les plans remis par la commune de Saint-Aubin - Sauges et Géoconseils SA
sont à titre indicatif et sans engagement de leur part.
Le tracé des conduites doit être confirmé par des sondages à la main.

Plan établi sur la base de la mensuration officielle